



BO N° 35 du 28 août 2015

COMMUNE DE RIDDES Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant(s) : Jean-Claude Lambiel, Ruelle des Cordonniers 5, 1908 Riddes
Situation : Parcelle(s) 38, folio 13, au lieu-dit Le Village, 1908 Riddes
Située en zone à bâtir : VI
Coordonnées : 583'225 / 113'495
Objet : Isolation périphérique
Propriétaire(s) : Jean-Claude Lambiel et Nicole Lambiel, Ruelle des Cordonniers 5, 1908 Riddes
Auteur des plans : Max-André Lambiel architecte, Ruelle des Cordonniers 5, 1908 Riddes
Dossier déposé le 19 août 2015

Requérant(s) : Rachel, Barbara et Daniel Collar, Impasse de la Luge 10, 1918 La Tzoumaz
Situation : Parcelle(s) 9660, folio 24, au lieu-dit les Esserts, 1918 la Tzoumaz
Située en zone à bâtir : T2
Coordonnées : 584'850 / 109'785
Objet : Construction d'un garage enterré
Propriétaire(s) : les requérants
Auteur des plans : Max-André Lambiel architecte, Ruelle des Cordonniers 5, 1908 Riddes
Dossier déposé 24 août 2015

Requérant(s) : Stéphane Vouillamoz, Route du Chemin Neuf 41, 1914 Auddes-sur-Riddes
Serge-Antoine Vouillamoz, Route de la Forêt Verte 22, 1918 La Tzoumaz
Jean-Bernard Monnet, Route de la Forêt Verte 24, 1918 La Tzoumaz
Situation : Parcelle(s) 8733, folio 24, au lieu-dit la Biôle, 1918 la Tzoumaz
Située en zone à bâtir : T3
Coordonnées : 585'180 / 109'900
Objet : Construction d'un parking, d'une place de travail et d'un couvert pour le dépôt de bois et atelier
Propriétaire(s) : les requérants
Auteur des plans : Atelier d'architecture F. Bourban, CP 22, 1997 Haute-Nendaz
Dossier déposé 22 juin 2015

Requérant(s) : Madame et Monsieur Linda et Aki Hintsa, Chemin de Ruffy 5, 1027 Lonay
Situation : Parcelle(s) 4657, folio 31, au lieu-dit Les Crus, 1918 La Tzoumaz
Située en zone à bâtir : T3
Coordonnées : 584'267 / 110'937
Objet : Construction d'une cabane de jardin, annexée au bâtiment existant
Propriétaire(s) : les requérants
Dossier déposé le 25 août 2015

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 28 août 2015

L'ADMINISTRATION COMMUNALE